



ATELIER 30

VIOLENCES URBAINES : DES CONTRATS LOCAUX DE SECURITE A LA GESTION DE PROXIMITE

28 JUIN 2000

COMPTE-RENDU



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



LA RÉGION

Direction Régionale de l'Équipement - 37, boulevard Périer - 13285 Marseille cedex 8 - Tél : 04 91 00 52 47 - Télécopie : 04 91 00 52 20

Site internet : www.paca.equipement.gouv.fr / adresse mél : shcpv.drepaca@equipement.gouv.fr

VIOLENCES URBAINES : DES CONTRATS LOCAUX DE SECURITE A LA GESTION DE PROXIMITE

le 28 juin 2000 au Centre Méditerranéen du Commerce International

C'est la première fois qu'un atelier est consacré à la question des politiques publiques de sécurité. Il convient de rappeler qu'il y a maintenant près de 20 ans que ces politiques ont été promues par les plus hautes autorités de l'Etat, après les violents incidents survenus aux Minguettes, dans la banlieue lyonnaise, à l'été 1981. En 1982, le premier ministre, Pierre Mauroy, installe donc "une commission sur la sécurité", réunissant des maires de toutes tendances politiques, sous la houlette de Gilbert Bonnemaïson, maire d'Epinaï-sur-Seine, en Seine-Saint-Denis, devenu figure tutélaire de la prévention de la délinquance en France. Cette commission produit un rapport intitulé "Prévention-Répression-Solidarité" qui comporte 64 propositions concernant le logement, la circulation routière, la police, la justice, l'action sociale. Une de ces 64 propositions, largement mise en œuvre dès 1983, est le conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD). Associant des partenaires multiples (élus, représentants de l'Etat, policiers, magistrats, travailleurs sociaux, responsables associatifs), le CCPD analyse la situation locale et décide des actions à mener, susceptibles de donner lieu à des contrats d'action-prévention (CAP). L'élaboration partenariale, l'approche locale et la procédure contractuelle qui caractérisent aujourd'hui les contrats locaux de sécurité (CLS) apparaissent donc comme des constantes de la politique nationale de sécurité depuis 20 ans. Dans la continuité, la circulaire interministérielle du 28 octobre 1997, relative à la mise en œuvre des CLS, affirme aussi que la pratique des CCPD est "une composante importante de la politique de la ville qu'il convient de maintenir et de renforcer".

Animée par Salvatore Condro, la journée s'organise autour du programme suivant, étayé de débats avec l'assistance :

Les contrats locaux de sécurité :

- Présentation de deux cas de contrats locaux de sécurité : Salon-de-Provence par Lionel Moynet et Avignon par Yves Garnier.

Eléments de problématique sur la violence en milieu urbain par Nicole Le Guennec

La gestion de proximité comme réponse :

- Une expérience de bailleurs par Damien Falque.
- Un exemple dans les transports en commun par Carole Paumier.
- Le témoignage d'une ville par Pierre Cerdan.

Approche psychosociologique des agents des services publics par Charles Rojzman

Espace public et sécurité par Chantal Deckmyn



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



LA RÉGION



Monsieur ROTHE (procureur au TGI d'Aix-en-Provence) et Monsieur PARANT (préfet délégué à la sécurité et à la défense des Bouches-du-Rhône) qui devaient donner le point de vue des institutions ont été excusés.



CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS



LA RÉGION

Direction Régionale de l'Équipement - 37, boulevard Périer - 13285 Marseille cedex 8 - Tél : 04 91 00 52 47 - Télécopie : 04 91 00 52 20
Site internet : www.paca.equipement.gouv.fr / adresse mèl : shcpv.drepaca@equipement.gouv.fr

Introduction

Salvatore Condro, Ethnologue à ADEUS

Michel Anselme dont un ouvrage est récemment paru (grâce aux efforts de ses amis) "Du bruit à la parole", aux éditions de l'Aube, avait écrit un autre ouvrage, "Le lien sécuritaire", qui est assez prémonitoire et révélateur de deux problématiques : la participation des habitants et la réduction du sentiment d'insécurité.

L'expérience depuis près de deux ans des contrats locaux de sécurité conduit à penser que l'on fait fausse route si l'on persiste à vouloir substantialiser des relations sociales qui sont par définition à la fois économiques, politiques, éthiques et esthétiques. Il y a des personnes qui rendent la justice comme un art, une haute exigence morale, un devoir absolu. Il y en a d'autres, au contraire, qui l'expédient. La même chose pourrait être dite sur ceux qui sont chargés de garantir la sécurité, le droit au logement, à la santé, à l'éducation... Vouloir substantialiser, c'est-à-dire donner une consistance et/ou une forme à des fins d'instrumentalisation - dans les politiques publiques, les savoir-faire des ingénieurs et des gestionnaires ne sont jamais très loin - consiste le plus souvent à enkyster ce qui n'est somme toute qu'un ensemble de relations, communément appelé un rapport social (cf. les articles d'Eric Mace et de Michel Bonetti).

En organisant cette journée, nous n'avons pas voulu persévérer dans cette entreprise de camouflage. Nous avons décidé d'aborder la question des violences urbaines sous l'angle des politiques publiques, nationales, locales ou localisées, qui constituent bien un objet concret d'analyses (textes, dispositifs, moyens et modes opératoires). Comment ces politiques se saisissent-elles de ces objets insaisissables que sont l'insécurité dans les villes, les écoles, les quartiers dits difficiles, et pourquoi pas l'insécurité qui règne sur les routes ? Quels liens peut-on concevoir entre ces politiques publiques et la gestion des risques qu'on peut qualifier d'économiques, écologiques ou sociaux ? Délibérément, nous n'avons pas voulu continuer à cibler la délinquance des jeunes, des pauvres, des banlieues, ou des populations à l'origine ethnique trop fraîchement exogène.

Après un siècle de dénonciation sociologique et politique sur l'amalgame douteux entre classes laborieuses et classes dangereuses, on ne peut pas continuer à faire comme si de rien n'était, surtout quand on prend conscience que pour une partie notable d'entre elles, ce qui est justement laborieux,

c'est de trouver du travail ou des activités rémunératrices, accessoirement, une place dans la société pour ne pas passer son temps à faire peur aux autres. Nous n'avons pas non plus voulu participer à l'entreprise de stigmatisation des territoires. S'il y a sans doute des quartiers sensibles, c'est peut-être que certains d'entre eux sont situés pas loin de commissariats chatouilleux ou dépendants d'institutions politiques ou sociales si insouciantes qu'elles en auraient oublié leurs responsabilités. S'il y a des services publics ou des agents qui vivent mal l'agressivité de certains usagers, c'est sans doute que quelquefois ces derniers ont déjà épuisé le stock de patience, de compréhension, de civilité qu'on leur réclame aujourd'hui.

Pour introduire la première partie de cette journée sur les contrats locaux de sécurité (CLS), il faut dire que ces contrats appellent naturellement une élaboration et une mise en œuvre locales. Toutefois, sur un mode particulier. Philippe Estebe a tout de suite repéré le talon d'Achille de ces contrats : ils seraient selon lui de purs instruments procéduriers dont la vertu réside dans leur capacité à mettre de côté les questions doctrinales, au moins nationales en tout cas.

Nombre de CLS se sont déjà largement inspirés des expériences locales, celles qui ont marché, bien sûr. Mais on peut être sceptique sur cette propension, empruntée sans doute à la politique de la ville, à vouloir à tout prix banaliser / généraliser ce qui a marché ici ou là. Cette entreprise de modélisation de l'action publique ne peut faire l'économie de la réflexion, des débats doctrinaux justement, sur le pourquoi, le comment et avec qui. Les CLS disent dans les faits ce que les politiques publiques ont du mal à dire, ou ne semblent pas vouloir dire. Qui est légitime à dire et à faire en matière de sécurité et de sécurisation : les citoyens, les politiques, les spécialistes, les administrations nationales ou locales ?

Les contrats locaux de sécurité

Le cas de Salon-de-Provence

Lionel Moynet, mairie de Salon-de-Provence

Les contrats locaux de sécurité

Les grandes lignes d'un CLS

Il faut d'abord qu'il y ait une volonté politique au niveau local. Le but à atteindre est double :

- d'une part, il s'agit de réduire le sentiment d'insécurité, ressenti fortement dans la population,
- d'autre part, il s'agit de réduire la délinquance.

Pour cela, il faut mobiliser tous ceux qui de près ou de loin sont concernés par les problèmes de délinquance, de sécurité.

La démarche est originale en ce sens qu'elle s'appuie préalablement sur **un diagnostic local** de sécurité. L'idée du diagnostic, c'est d'arriver à un accord de tous (Etat, collectivités locales, justice, police, éducation nationale, bailleurs sociaux, prévention spécialisée...) sur les problèmes qu'il y a sur place. Puis, on se met d'accord sur ce qu'on pourrait faire ensemble pour que ces problèmes se réduisent, voire se résorbent. C'est aussi une démarche originale en ce sens qu'elle est exigeante. Elle oblige chacun à comprendre la spécificité de celui qui se trouve en face (travailleur social, policier, magistrat), les réalités professionnelles des uns et des autres que l'on doit prendre en compte, dans l'objectif d'un contrat qui engage les parties sur une durée de trois ans. Cet exercice se heurte parfois au sein d'un même service aux prérogatives de chacun. Il se heurte parfois aussi à des logiques de service, puisque chacun souhaite garder sa liberté d'action. Il est nécessaire par ailleurs de prendre le temps d'élaborer un bon diagnostic local de sécurité, c'est-à-dire de prendre le temps d'entendre les habitants, les acteurs sociaux, les policiers, etc.

L'expérience du CLS

Voilà un an et demi que la procédure du CLS a été engagée à Salon-de-Provence où elle n'est pas arrivée par hasard. Depuis de nombreuses années, la ville est engagée dans le champ de la prévention de la délinquance, avec depuis 1984 un CCPD. Elle sort d'un contrat de ville et va certainement en signer un en septembre.

Si le CLS est un outil intéressant, il n'en subsiste pas moins quelques interrogations :

- sur les modalités d'implication des habitants, avec un gros échantillon représentatif au départ. Aujourd'hui, il n'est pas certain qu'il corresponde toujours à une bonne représentation de la réalité locale.

- sur le devenir des emplois-jeunes. Il y a eu dans certains cas un peu une tendance à faire du clientélisme dans le recrutement. Et au bout des 5 ans, on en fait quoi ? Dans ce contexte, la commune s'est engagée à travailler sur leur formation professionnelle.
- sur un engagement relativement inégal des contractants. Il y a, sur Salon-de-Provence, un fort engagement de la justice, de la commune. Mais certains services de l'Etat sont relativement frileux et ne participent pas autant qu'ils l'avaient envisagé au départ.

Les principaux acquis du CLS

Outre une présence policière un peu plus au contact de la population, un des principaux acquis est l'évolution des consciences, à partir de sensibilisations, de cultures parfois radicalement différentes, qui acceptent de participer à une coalition locale pour la sécurité, en favorisant la prévention, la gestion de proximité. La procédure du CLS repose sur un partenariat élargi, mais avant tout sur des hommes. Il faut donc des êtres humains voulant faire des choses ensemble, pour un même objectif : assurer un droit égal à la sécurité de tous. La tranquillité publique ne peut reposer exclusivement sur les seuls enjeux répressifs ou judiciaires.

Les politiques publiques dont fait partie le CLS sont-elles adaptées à la gestion des manifestations de violences qui secouent notre cité ? Oui et non à la fois. Le catalogue des dangers de la ville est important. Chacun d'eux mérite une attention particulière dans le cadre du CLS. On essaie de le faire par la régulation des petits conflits de voisinage ; la justice, par le traitement réel des mineurs et des majeurs, par la gradation des réponses judiciaires, par tous les dispositifs d'aide aux victimes, par la prévention des récidives. Mais nous sommes toujours à la recherche de boucs émissaires, au détriment des questionnements sur ce qui fonde ou génère la violence. Il est vrai qu'on assiste à une perte d'esprit civique, de repères, ce n'est d'ailleurs pas toujours du côté des jeunes des cités qu'il faut aller la chercher. Certains adultes en donnent des exemples gravissimes. Les lotissements d'habitat social, basés sur le rêve de l'accession à la propriété, seront probablement la prochaine bombe urbaine, parce que là, pour le coup, on a peu ou pas anticipé, dans le cadre d'une gestion de proximité. L'essai de résolution des problèmes doit se faire collectivement avec les habitants. Mais il y a un maillon faible : ce sont toujours les mêmes rôleurs patentés que l'on

Les contrats locaux de sécurité

retrouve dans les réunions d'habitants dans les quartiers. Il faudrait trouver d'autres alternatives pour

aller à la rencontre de la parole citoyenne.

Le cas d'Avignon

Yves Garnier, Mairie d'Avignon

Les particularités d'Avignon

Avignon est une ville complètement excentrée au sud-ouest du département de Vaucluse, limitrophe au sud des Bouches-du-Rhône, à l'ouest du Gard, appartenant à une autre région. D'où un accueil important de population hors du département, hors de la région, et notamment en logement social. Avec environ 37 % de logements sociaux, Avignon a un taux bien supérieur à la moyenne départementale. La population à la limite du seuil de pauvreté y est plus forte qu'ailleurs (chiffre estimé à 20 % de la population).

Le taux de criminalité de 156/1000 est très important.

La préparation du CLS

Il faut du temps. Il faut rappeler aussi qu'entre 1992 et 1998 il y a eu un CCPD actif à Avignon, dans le sens où il a pris des contacts avec énormément de partenaires et où il a créé une culture de sécurité commune pour que les problèmes soient abordés de façon globale et générale. Le diagnostic est le résultat d'un travail croisé entre police nationale, police municipale, justice, éducation nationale, structures socio-culturelles, mission locale, etc. Ce qui donne un diagnostic plus juste que si on s'était contenté des chiffres de la délinquance établis par la police. Il y a eu en plus une enquête de "victimation", pour lier sentiment d'insécurité et insécurité réelle.

Les objectifs du CLS

Cinq objectifs majeurs et directeurs de toutes les actions du CLS ont pu être définis :

1. Rassurer la population par la proximité, avec une police municipale forte de 109 fonctionnaires sur Avignon et avec une coordination police nationale, police municipale. La police de proximité n'est pas quelque chose de simple, car elle implique un

changement de façon d'agir des policiers, après plusieurs années de métier.

2. Prendre en compte la demande de sécurité et informer les victimes sur les réponses apportées, avec une association de médiation pénale qui fait un travail important en ce domaine.
3. Sécuriser l'environnement urbain, en agissant sur le mobilier urbain, les bâtiments. Sur Avignon, il y a énormément de grandes barres qui ont été démolies et d'autres qui vont l'être bientôt.
4. Prévenir des nuisances, des désordres et des violences, en se rapprochant de la population.
5. Renforcer les réponses judiciaires, en travaillant sur la réparation plutôt que de donner une amende (exemple des tags, très nombreux sur Avignon).

Quelques exemples d'action

Le CLS comprend 31 fiches d'action parmi lesquelles on peut citer plusieurs exemples :

- Il y a 6 CCPD de quartier qui tiennent une réunion trimestrielle d'échanges sur "la température" du quartier. Cela, pour avoir une approche la plus localisée et la plus territoriale possible.
- Il y a 8 rencontres de personnes-relais de la population, des habitants qui donnent leur sentiment sur la sécurité. Souvent, il y est question de détails qui peuvent paraître insignifiants mais qui ne le sont pas pour les personnes concernées, comme la poubelle qui n'est pas à sa place, le bruit de ventilation d'un restaurant, etc.
- Il y a 6 commissions de suivi des jeunes les plus en difficulté.
- Un travail lancé avec les conducteurs et les contrôleurs des transports en commun, en direction des collèges, vise à ce que le comportement des jeunes dans les bus soit un peu différent.

Les contrats locaux de sécurité

- Au titre de la lutte contre la violence à l'école, la police nationale intervient dans les lycées, la protection judiciaire de la jeunesse dans les collèges, la police municipale dans les écoles primaires. L'éducation nationale joue à fond le jeu.
- Il y a les aménagements urbains, réalisés notamment dans les piscines et les gymnases municipaux, en matière de sécurisation (alarmes) et en matière d'ouverture au public en passant par le tissu associatif.
- Il existe une étude-action sur la population errante. Avignon, avec son festival, draine énormément de zonzards, de gens qui sont dans la rue et qui manifestent parfois violemment leur manque de moyens. Une association et un système "Camping belle étoile" ont été mis en place pour l'accueil de cette population.

Autant d'actions qui montrent qu'il ne suffit pas de mettre des policiers au coin des rues pour avoir plus de sécurité.

Deux exemples développés

Le suivi des jeunes les plus en difficulté

Ce suivi a été mis en place avec l'aide des animateurs de quartier. Il s'agit de lieux d'accueil pour des jeunes de 16 à 25 ans, confrontés à des problèmes d'emploi, d'insertion, familiaux, de toxicomanie, etc. Des commissions auxquelles participent un tas de partenaires (police nationale, police municipale, assistantes sociales du département, bailleurs sociaux, gardiens d'immeubles, éducation nationale) se réunissent régulièrement pour étudier les cas, hors la présence des jeunes. Elles nomment les jeunes, le secret étant de mise par accord entre les partenaires. Les difficultés des jeunes sont étudiées et on essaie de voir quelles actions sont possibles. On n'a pas les réponses toutes faites et il faut y réfléchir en partenariat.

L'action de la police municipale dans les classes primaires, appelée "rappel à la loi"

Cette action fonctionne depuis 5 ans, avant même la signature du CLS. Elle a été mise en place à la demande des enseignants et revêt plusieurs formes :

- rencontres enfants - policiers municipaux des secteurs des écoles dans les classes CM1, CM2. Elles sont basées sur le volontariat et la motivation des enseignants.
- réception des enfants dans les mairies de secteur par l'élú du secteur.

- réception des enfants pendant toute une journée, avec démonstration de la brigade canine qui est très prisée d'eux. Toutes les classes sont invitées. C'est l'occasion pour la police de montrer qu'elle a aussi une mission de sécurité et de protection des enfants.

DEBAT

■ Des deux exposés sur les CLS, Salvatore Condro retient que :

1. Il faut un bon diagnostic au départ, ce qui demande de prendre du temps. Parallèlement, une circulaire du ministère de l'intérieur fait état d'une qualité moyenne des diagnostics. Qu'est-ce qui caractérise donc un bon diagnostic ? Un partenariat, le niveau du rapport au terrain, l'engagement des politiques ?
2. Le constat d'un engagement inégal des contractants tend à confirmer l'article de Philippe Estebe sur l'importance des agencements humains. La clé de la réussite tient à la qualité des hommes qui s'impliquent dans le CLS. S'ils changent, cela voudrait dire que les éléments de doctrine ou de politique à l'intérieur de l'institution restent très fragiles.
3. La concertation, la discussion avec les habitants apparaît éminente, stratégique. Mais subsiste le problème non résolu de la captation de la parole par certaines personnes.

■ Philippe Méjean (enseignant à l'Institut d'Aménagement Régional) constate que les politiques sont volontiers amnésiques. Qu'il s'agisse des politiques de la ville, des politiques de prévention de la délinquance, ces politiques sont souvent instables. Les procédures changent, les hommes changent, notamment ceux de l'Etat qui changent localement très vite. Depuis le début des années 80, il y avait des démarches contractuelles, avec les CAPS, et un jour, on passe des CAPS aux CLS, avec le sentiment que la politique de prévention est en quelque sorte rachetée par le ministère de l'intérieur. N'y a-t-il pas une certaine régression dans le resserrement sur les questions de sécurité là où, au début des années 1980, on privilégiait la prévention ? Quelle est l'histoire locale dans laquelle s'inscrivent les CLS ?

Gagne-t-on en intelligence, en compréhension des phénomènes avec les CLS ? Les CAPS ont-ils été évalués ? C'est important de pouvoir avoir cette profondeur de champ pour ne pas être instrumentalisé en permanence par la succession des procédures.

■ Lionel Moynet, tout en reconnaissant que le CLS est dû à l'initiative du ministère de l'intérieur, souligne qu'il y a eu également consultation des ministres de la

Les contrats locaux de sécurité

justice, de la ville, de l'éducation nationale. C'est une des premières fois où on a une procédure contractuelle qui associe une action interministérielle. L'idée du CLS, c'est aussi de passer d'une police d'ordre à une police de proximité, en faisant attention à ne pas dériver sur du tout sécuritaire. La volonté politique de s'appuyer sur l'existant, sur ce qui avait un certain passé - les CAPS, les CCPD, les contrats de ville - existe bien. Cela étant, il est encore trop tôt pour dire si on répond mieux qu'hier aux problèmes locaux.

■ Pour Salvatore Condro, la vertu de la procédure du CLS devrait être d'éviter l'incohérence des politiques publiques, comme cela a pu se produire avec d'un côté la DDASS qui installait un distributeur de seringues, au titre de la prévention des risques en matière de toxicomanie, et de l'autre côté la police qui dressait PV ou arrêtaient l'usager, pour infraction à la législation sur les stupéfiants.

■ M. Febvrel (Médecins du Monde, Marseille) se demande s'il y a un vrai partage des consciences, une culture commune de sécurité ou bien une meilleure pénétration des idées sécuritaires répressives dans le milieu sanitaire et social. Le milieu répressif a-t-il entendu le message du secteur du développement social et réciproquement ?

■ Yves Garnier, qui précise que le CCPD d'Avignon s'appelle maintenant Mission prévention et sécurité, répond que le CLS a un rôle à jouer en matière de prévention et ne doit pas ignorer la santé, le logement, la formation... Ce n'est pas une réponse purement répressive ou policière ou judiciaire que le CLS d'Avignon essaie d'apporter, mais une approche globale des problèmes.

■ Lionel Moynet revient sur le cas de Salon qui a privilégié le choix de l'explication, de la négociation, de faire comprendre pour convaincre, notamment sur les politiques de prévention des dépendances et de réduction des risques. En plein centre-ville, il y a une unité mobile Info-drogue, MST qui marche bien, avec un médecin qui travaille dans la rue. Quand on explique, qu'on essaie de comprendre la démarche de l'autre, on arrive à développer une prévention qui n'existerait pas sans solidarité.

■ M. Sinsoilliez (Conseil régional PACA) commente l'expression "jeunes les plus en difficultés". Ces difficultés sont-elles celles des jeunes ou bien celles de la société, des pouvoirs publics ? D'une certaine façon, ces jeunes qu'on dit être les plus en difficultés, ce sont ceux qui sont visibles, bruyants. Quelque part, ce serait plutôt un facteur de santé. "On n'a pas de réponse", a-t-on entendu. Mais réponse à quoi ? On ne répond pas à un problème, on répond à une demande ou à une question. Et du problème de qui s'agit-il ? Du problème du jeune en difficulté ou du problème du

trouble à l'ordre public causé par ce jeune en difficulté ?

L'exemple d'Avignon où les jeunes sont nommés semble très salubre, dans la mesure où ces jeunes apparaissent en tant que sujets. Mais il ne faudrait pas risquer de fermer ces centres d'accueil des jeunes, ces lieux de paroles, par le dévoilement de ce qui s'y dit.

■ Yves Granier précise que les lieux d'accueil d'Avignon sont gérés par les structures socio-culturelles et qu'il s'agit d'actions du tissu associatif labellisées par le CCPD. Les animateurs, en charge de ces lieux, dépendent donc d'associations. Ils sont très hétérogènes et parfois peu qualifiés. C'est pourquoi on les fait se rencontrer pour partager au moins leurs inquiétudes et leurs soucis. C'est pourquoi aussi est tissée autour d'eux cette compétence de la mission locale, de la justice, de la prévention judiciaire de la jeunesse... pour apporter des réponses de manière la plus cohérente possible.

■ Mme Nenna (Confédération nationale du logement) revient sur la question de la prise de parole des gens des cités qui parlent de leurs poubelles. Pour la CNL, il suffit qu'il y ait une fente dans un plafond pour que la sécurité dans la cité soit déjà mise en cause. Se référant au CLS de Vaulx-en-Velin, résumé dans la documentation remise aux participants, elle s'étonne qu'on fasse un CLS de ce qui est la base même de la vie de la cité : enlèvement des voitures-ventouses, surveillance des appartements vacants, contrôles de jeunes qui dégradent les parties communes. Il faut en tous les cas des mois et des mois, pour ne pas dire des années, pour arriver à faire enlever les voitures-ventouses.

■ Lionel Moynet précise au sujet des voitures-ventouses que passer par le canal du CLS, une procédure qui engage les parties, va beaucoup plus vite que par le canal des seuls bailleurs sociaux.

Eléments de problématique sur la violence en milieu urbain

Nicole Le Guennec, professeur de sociologie à Paris Villetaneuse, auteur de nombreux ouvrages dont "Violences urbaines" (1996) et "Autopsie d'une émeute - histoire exemplaire du soulèvement d'un quartier" (1997), en collaboration avec Christian Bachmann - rapport de mission pour Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, sur les violences urbaines, en collaboration avec Sophie Body-Gendrot (paru en 1998 à la documentation française).

Eléments de problématique sur la violence en milieu urbain

Les violences contre les équipements publics

La première question qui se pose est pourquoi tous ces jeunes gens des quartiers s'en prennent aux équipements publics. C'est une question qu'on s'est posée dès le début des années 1980. Ils incendient le poste de police. En général, ils envoient une voiture-bélier enflammée et ils cassent l'antenne de police locale dans laquelle se trouvent deux ou trois malheureux gardiens de la paix qui sont barricadés et qui ont très peur. Ils s'en prennent aussi à la poste, à l'école. Comme par exemple à Sevran, en région parisienne, où une école a entièrement brûlé. Les professeurs étaient à l'intérieur. Ils ont jeté des cocktails molotov et depuis à l'intérieur de cette école, il y a un commissariat de police. Les professeurs sont très satisfaits, les élèves un peu moins. Mais il paraît que cela se passe bien. C'est à suivre, parce que c'est assez récent. On est quand même dans la Seine-Saint-Denis, un département "chaud".

La question de ces émeutes, de ces violences urbaines constitue malgré tout un mystère. On ne sait pas très bien pourquoi ils font cela, pourquoi ils s'en prennent finalement aux seuls équipements de quartier qui sont là et qui, en principe, sont des équipements faits pour eux.

Les derniers en date, ce sont les pompiers et les ambulances. Et, très récemment, il y a aussi un cercueil qui a été attaqué dans l'Essonne, à la suite de la mort d'un jeune homme. C'était un noir d'origine africaine qui a été tué par un turc, une histoire de "deal" qui a mal tourné. Les jeunes gens ont refusé que police-secours emmène le corps, qu'il sorte de la cave et qu'on l'embarque dans l'ambulance. Le corps a quand même été sorti et amené à la morgue. C'était à Grigny-la-Grande-Borne et il s'en est suivi 3 jours d'émeutes où deux immeubles ont été entièrement incendiés, évidemment la maison du turc qui avait tiré "avec son gun" contre le noir. A l'intérieur, il y avait une jeune fille qui heureusement s'est échappée à temps.

Voilà un peu le genre d'exactions auxquelles auxquelles nous sommes confrontés ; et pour l'instant les politologues comme les sociologues sont un peu en panne d'explication. Il y a un espèce de coma pour expliquer ce phénomène. A la limite, on comprendrait que ce soit un bijoutier qui soit volé... Eh bien, non, ce sont les équipements des quartier qui brûlent !

Une délinquance de groupes un peu organisés

Il s'agit non pas d'actions individuelles, mais d'actions collectives, plus ou moins organisées. Jusque là, on avait affaire à des délinquants ordinaires : un jeune homme, ou un petit garçon, sa mère se prostituait, le père buvait ou n'était jamais là. Face à une telle situation, on savait faire ; c'est-à-dire qu'un éducateur, avec sa technique de rappel de la loi, le gardait un moment et progressivement cela se passait normalement. Il finissait par se marier, le mariage étant un très bon moyen d'intégration, déterminant pour la recherche d'un travail, d'un logement. Et il y avait du travail. Donc, on lui trouvait un travail, ouvrier certes, mais quand même un travail.

Maintenant on a affaire à une délinquance d'un autre ordre. Ce ne sont plus les délinquants des années 1970 qui volaient à la tire ou prenaient le sac d'une vieille dame. Maintenant, ils s'organisent en groupes. Ces groupes sont très fluctuants. Cela peut être un escalier ou quelques escaliers ou des anciens qui ont fait l'école primaire, le collège ensemble, et qui se connaissent. De temps en temps, cela bouge. Il y en a un qui sort du groupe et puis d'autres qui y rentrent. C'est très peu infiltré par la police. Les Renseignements généraux n'arrivent pas à avoir de renseignements précis sur eux. Ces bandes ne sont pas des gangs - tous les policiers refusent ce terme à juste titre, car on n'est pas aux Etats-Unis, avec de gros groupes organisés autour d'un trafic illicite, très lucratif. Ce sont plutôt des bandes assez mobiles, assez fragiles, mais qui, quand elles s'estiment légitimement attaquées, soit par la police, soit par un habitant, réagissent en groupe.

On est donc passé d'une délinquance "classique" à un tout autre mode d'organisation. Il y a maintenant dans la plupart des cités des petits groupes qui sont organisés pour commettre des exactions de façon collective. Ils n'ont pas d'armes comme par exemple des kalachnikovs ou des bazookas. Ils n'attaquent pas de fourgons blindés. Mais ils sont un peu organisés dans le sens qu'ils ont quand même quelques armes comme le cutter, trois ou quatre lames de rasoir assemblées dans un morceau de bois. "C'est assez dangereux, car quand on est coupé au cutter, on ne sent rien. Et il y a des policiers rentrant de patrouille, qui sont couverts de sang et ne s'en sont même pas rendus compte, car ils n'ont rien senti".

Eléments de problématique sur la violence en milieu urbain

Ce n'est pas une organisation du type de celle qu'on connaissait autrefois : avec un programme, un parti politique, une manifestation, des banderoles. On est plutôt face à une forme d'action collective qui ressemble d'une certaine façon aux jacqueries, quand les paysans s'en prenaient aux nobles... On est donc devant une situation qui échappe un peu au contrôle et bien entendu, l'émeute commence sans qu'on l'ait du tout prévue. Ce caractère imprévisible gêne énormément la police. *"Je suis incapable de savoir quand ça va démarrer et dans quelle circonstance"*, disait récemment le commissaire de Juvisy. N'importe quel incident peut donner lieu à une émeute.

Il y a eu 18 émeutes en 1999, dans l'Essonne. Ils ont attaqué le commissariat de police, incendié des maisons d'habitation ou les commerces, enfoncé la pharmacie à la voiture-bélier, par exemple.

Sur le processus de fabrication de l'émeute, il n'y a pas un programme très élaboré, mais il y a quand même un début d'organisation, de raisonnement.

Récit de la production d'une émeute à Melun

Un jeune de 14 ans vole une très jolie moto, une trial mauve qui servait manifestement à tout le quartier et qui était entreposée dans une cave. Il joue avec cette moto l'après-midi et vers 8 heures du soir, avec un passager derrière lui, il s'écrase contre un mur. Arrive police-secours qui le transporte avec son passager à l'hôpital de Melun. Et à partir de là, on ne sait plus ce qui se passe. Un an après l'émeute, il ressort de l'interrogation de nombreuses personnes, y compris le chef d'établissement, que tout le monde est convaincu que c'est la police qui est à l'origine de l'incident. Or, rien ne le prouve. La police dit le contraire. Mais pour tout le monde, la mobylette a été poursuivie par un car de police-secours ou une voiture de police fonçant à une allure incroyable.

L'incident se produit à la Toussaint. Pendant deux jours, il ne se passe rien dans le quartier. Le passager dans le coma sortira de l'hôpital dix jours plus tard. On apprend que le conducteur a été emmené par le car de police-secours à Beaujon où il est mort, mais on ne sait pas quand il est mort exactement. L'était-il déjà en arrivant à l'hôpital de Melun qui a refusé de le prendre, parce qu'on ne prend pas les cadavres, ou était-il en si mauvais état que l'hôpital n'a pas voulu s'en charger ?

Cette histoire commence à faire le tour d'un premier cercle, celui des copains qui sont les premiers touchés, informés. Puis c'est le tour de la famille, puis l'ensemble des jeunes du quartier, c'est-à-dire un petit morceau du grand ensemble où habitait le jeune conducteur. Et pendant deux jours ils commencent à construire un récit selon lequel la moto appartenait à un policier. Le commissariat de police de Melun est connu des jeunes parce qu'il interroge des jeunes à la roulette russe, c'est-à-dire qu'ils mettent le barillet sur la tempe, ils tournent, puis ils tirent. Le jeune, lui, ne sait pas qu'il n'y a pas de balle dans le canon, donc il a très peur. Depuis, d'ailleurs, les deux policiers qui faisaient ça ont été mutés.

"La police nous en veut. Elle n'est pas là pour nous protéger. De temps en temps elle nous moleste, elle nous tabasse. Donc, ce n'est pas un accident de la circulation. Donc, c'est forcément la police qui a tué l'un et provoqué le coma de l'autre". Cette histoire racontée de manière répétitive, comme dans les chansons de rap, fait donc le tour du groupe le plus proche puis de la famille. Si celle-ci n'est pas d'accord, il ne se passe plus rien. Mais là, la famille était d'accord pour qu'on fasse quelque chose. Cette histoire se répand dans le quartier. Une fois que le récit est construit, ils se sentent légitimes pour attaquer la police. Ils se sentent dans leur droit.

Deux jours après l'accident, ils ont commencé à se camoufler dans un bosquet, en bas de leur immeuble. Ils ont mis le feu à deux poubelles. Donc, logiquement, arrivent les pompiers. Derrière les pompiers, arrive le car de police-secours. Les jeunes commencent à mettre la cagoule, le foulard, les lunettes noires, les baskets, le treillis. Ils s'habillent en noir. Il est 11 heures du soir. Ils sautent sur le car de police, le renversent. Les policiers rentrent à pied au commissariat. Les jeunes mettent le feu au car de police et le font rentrer dans la pharmacie, en feu. Ils en voulaient à la pharmacie. Cela, se passe le premier jour.

Le commissaire de police fait venir des renforts qui encerclent le quartier des Mézereaux, dans les quartiers nord de Melun. Et comme les renforts ne suffisent pas - entre temps, ils ont attaqué aussi la librairie - il fait venir une brigade de CRS. Cela ne suffit pas non plus. Tous les quartiers des alentours de Melun sont là. Au départ, ils étaient 20 et le lendemain, ils sont 50, 60. Là, ils s'en prennent à un camion. Ils y mettent le feu avec des briquettes, comme pour un barbecue. Heureusement, le chauffeur

Eléments de problématique sur la violence en milieu urbain

qui était dedans a pu s'en échapper à temps. Cela a duré à peu près 8 jours. D'abord au quartier des Mézereaux et ensuite, ça s'est étendu à tous les quartiers nord de Melun. Cela a complètement traumatisé la population de Melun qui est une petite ville de province, à 60 km de Paris.

Le huitième jour, il y a eu une intervention du maire qui a oublié de prévenir les éducateurs. Le maire est venu avec son équipe municipale, le procureur, le commissaire de police. Cela s'est très mal passé. Dans la salle, il y avait 300 à 400 jeunes gens du quartier mais pas ceux qui avaient participé à l'émeute, pour ne pas risquer d'avoir des ennuis. Cela a été un dialogue de sourds. Au départ, c'était simplement un parechocage ; les flics les avaient poursuivis et les avaient poussés dans le mur, en gros. Mais au bout de 8 jours, les flics avaient tiré sur eux. Le procureur rendait compte de l'autopsie qu'il avait demandée, dans un langage juridique qui ne les concernait pas. Le maire, ancien maillot jaune du Tour de France, arrivé enfant d'Italie en France, avec une simple valise, et devenu le gros commerçant de la ville, se donnait en exemple. Le seul qui soit à peu près parvenu à discuter, c'est le sous-préfet chargé de la ville... Et, donc, l'émeute a continué, même après l'intervention du maire.

En s'interrogeant sur ce phénomène, on en a déduit qu'il ne s'agissait pas de délinquants comme on en voyait autrefois. On a désormais affaire à des bandes faiblement organisées, très peu instituées, avec un récit au moins qui les rend légitimes et leur permet de se dire : *"on a le droit d'attaquer la police"*.

La rupture de la fin des années 1970

D'après les Anglais, par exemple Killy, depuis les années de la révolution française où les modes d'action étaient plutôt des émeutes paysannes - on disait "les fureurs paysannes" - on est passé progressivement, en particulier après guerre, à des modes de protestation beaucoup plus civilisés, avec des partis qui étaient entendus, qui collaboraient éventuellement avec le patron de l'usine ou, dans les HLM, des associations de locataires qui cogéraient le HLM avec le gérant. Tout cela est maintenant fini. C'est-à-dire que les associations de locataires sont très mal en point. Souvent assez mal reconnues, elles s'occupent de détails ou de ce qui apparaît comme des détails pour les locataires, alors que dans les années 1960-1970 il y avait une vraie cogestion. Les

locataires étaient entendus par le propriétaire. Un peu sur le modèle ouvrier où l'on se réunissait pour savoir de combien on allait augmenter les salaires. Il y avait un partage des bénéfices. Bien sûr, le contremaître gagnait plus que l'ouvrier, l'ingénieur gagnait plus que le contremaître et le patron plus que l'ingénieur. Mais, malgré tout, chacun avait une place, chacun était à sa place hiérarchiquement. Et puis, les salaires augmentaient. Il y avait une redistribution qui s'opérait via les conventions collectives, via les impôts. Ce système s'est brisé à la fin des années 1970, sous le gouvernement Raymond Barre, durant la présidence de Giscard d'Estaing. C'est à cette époque là que s'est produit le basculement d'un système d'Etat-providence où le salaire mensuel augmentait tous les ans, où il y avait une inflation qui permettait qu'on rembourse très rapidement la maison qu'on avait achetée, où les loyers n'étaient pas chers, où il y avait une promotion sociale. Le fils d'ouvrier devenait contremaître et le fils de contremaître devenait cadre. C'était l'école qui était chargée d'organiser cela.

1979-1980 : c'est le passage d'un capitalisme industriel à tout à fait autre chose. La sidérurgie, les chantiers navals, les mines, l'automobile qui faisaient le gros des troupes, tout ça a été démolé. Les lieux où il y a des incidents, c'est Grande-Synthe du côté des chantiers navals, de la sidérurgie sur l'eau. C'est Mantes-la-Jolie où il y avait Citroën et Simca. Les usines sont parties et elles ont laissé les gens là, à charge pour les maires de se débrouiller. On n'a même pas demandé aux usines, pourtant bien contentes qu'on leur ait construit des HLM pour loger leur personnel, de contribuer d'une certaine façon à ce que tout ne pèse pas sur les impôts et les collectivités locales ou sur les sociétés d'HLM.

Le processus d'émeutes

Ce basculement s'est fait en plusieurs étapes qui jalonnent le processus d'émeutes. Les premières émeutes commencent en 1979 : Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Bron. A l'époque, cela s'appelle "des rodéos" qu'on ne prend pas très au sérieux. Que font les jeunes gens ? Ils prennent un chiffon d'essence, le mettent dans le réservoir et font tout exploser. Dans les journaux, on dit : *"ce sont des jeux de voitures"*. On voit arriver quelque chose de plus grave en 1981, aux Minguettes. C'est la première émeute. Tout d'un coup, sur l'écran de télévision, on voit apparaître plein de "petits bronzés" qui font des cornes aux

Eléments de problématique sur la violence en milieu urbain

officiels qui sont devant. C'étaient des bandes de gamins vraiment très jeunes qui venaient de faire une émeute. Ils avaient tout cassé dans le quartier. Ils se montraient à la télévision. Ils n'avaient pas encore la cagoule. Rien ne se passe jusqu'à 1983 où cela reprend à nouveau dans la région lyonnaise, toujours dans les mêmes villes du pourtour de Lyon.

L'Etat commence à se douter qu'il se passe quelque chose de différent, dans un contexte nouveau : François Mitterrand avait accédé à la présidence de la République. Le SMIC horaire augmentait, Pierre Mauroy avait augmenté les congés payés. Mais en 1983, c'est le blocage du programme de réformes sociales entrepris. Le mot ouvrier disparaît complètement des discours et progressivement c'est le mot chômeur qui va disparaître au profit d'un nouveau mot que l'on va inventer : exclusion et, son parallèle, insertion. Maintenant, tous les textes sont pleins d'exclusion et d'insertion, sans qu'on sache exactement de quoi il s'agit.

A cette première vague d'émeutes, entre 1979 et 1983, correspond le décrochage des ouvriers dont les enfants sortant de l'école ont cessé d'avoir un emploi. La deuxième vague d'émeutes, en 1989 - 1990, se passe plutôt dans la région parisienne : Epinay-sur-Seine, Mantes-la-Jolie, Sartrouville, la Courneuve. Chaque émeute rassemble 2000 personnes et cela dure huit jours. Mantes-la-Jolie, c'est le gamin qui meurt étouffé. On ne lui a pas apporté les moyens de respirer, alors qu'il était asthmatique. A Sartrouville, c'est un vigile de supermarché qui abat un jeune et le transporte, lui-même, mort à l'hôpital. Ce n'est pas nécessairement la police qui est en cause. Cela peut être des polices privées ou des personnes privées. Cette deuxième vague correspond au deuxième décrochage, celui des employés. Les classes moyennes commencent à être atteintes. Ainsi, on peut citer l'exemple d'une femme employée jusqu'en 1989 dans une grosse compagnie où elle était agent commercial. Elle avait sa voiture de fonction. Après avoir épuisé ses droits aux ASSEDIC, maintenant elle est au RMI, avec deux enfants. Il y a à la fois généralisation et pérennisation de l'action collective des jeunes. Voilà maintenant plus de 20 ans que ça dure. On n'a toujours pas réussi à arrêter la vague d'émeutes.

Quelques chiffres sur les violences urbaines

Avec la mise en place des CLS, la police a un nouveau dispositif le SAIVU (saisie des violences urbaines).

Les violences urbaines sont classées du niveau 1 au niveau 8 :

- le niveau 1, vandalisme, atteinte aux biens privés et aux personnes,
- les niveaux 2 et 3, provocations contre les vigiles, injures, violences, vandalisme contre les biens publics (tags ou mise à feu des biens publics),
- le niveau 4 et +, attroupements hostiles, vindicatifs, menaces téléphoniques, lapidations des voitures de police, agressions contre les policiers, attaques contre les commissariats de police à la "voiture-bélier", "parechocage" des voitures de police, représailles contre les plaignants,
- le niveau 8, c'est l'émeute, quand pendant plusieurs jours de suite, des groupes faiblement organisés s'en prennent aux cordons de CRS.

Dans ce cas de figure, d'après les commissaires de police, ils prennent un risque énorme. Ce n'est pas la même chose pour les paysans qui vont dans le sens des subventions de la France. Là, ils peuvent y aller. Il n'y a aucun problème. Il s'agit des subventions que l'Europe va donner et que défendent les paysans. Donc, on les laisse tranquilles. Pour les jeunes de banlieue, ce n'est pas du tout cela. C'est 20 ans de prison normalement, s'ils sont pris. Mais pour l'instant, ce n'est pas appliqué.

Il y a une généralisation du niveau 1. 62,5 % des violences urbaines relèvent du niveau 1, donc c'est du vandalisme, en particulier contre les grandes surfaces. A Caumont, par exemple, tous les soirs, une bande de 15 gamins sautent par dessus les caisses, vont faire leurs courses, reviennent avec leurs courses, ressaute par dessus les caisses. Quand la police arrive, la caissière dit qu'ils étaient "bronzés". Aucun signalement. Donc, on ne peut rien faire et cela se passe tous les soirs.

Certains ont compris comme Grand Littoral qui donne les produits périmés aux jeunes qui les revendent. Là, ils ont la paix. Il y a aussi une police privée recrutée dans les quartiers nord de Marseille. Ils font les vigiles sur le parking et empêchent les autres bandes de venir.

Eléments de problématique sur la violence en milieu urbain

Outre les razzias, il y a aussi les incrustes. Cela veut dire quelqu'un qui organise une fête et où il y a 200 personnes qui se pointent. A Grigny, par exemple, les pompiers ont été obligés de sortir par les fenêtres 300 enfants présents dans un studio. C'est la vieille dame en dessous qui a appelé au secours parce que le plancher commençait à fléchir.

En 1999, il y a eu 486 opérations de niveau 1, contre 271 en 1993.

Pour les niveaux 2 et 3, 158 en 1999 contre 140 en 1994.

Pour les niveaux 4 à 8, 117 opérations en 1993, 118 en 1994, 167 en 1999.

En 1989, 90 quartiers ont été touchés par les violences urbaines. Aujourd'hui, on a 818 quartiers touchés. C'est donc une généralisation du phénomène, y compris dans les petites villes moyennes. Le sentiment des populations, c'est de n'être plus du tout protégé et la police est prise entre l'écorce et l'arbre, c'est-à-dire entre la zone pavillonnaire et les jeunes. Selon les propres termes de la police, on essaie de "tenir" les quartiers, de "pacifier" les quartiers, de "déminer" les situations. Il y a 19 quartiers en France qui, selon les Renseignements généraux, sont complètement enkystés dans des incidents très graves ; c'est-à-dire que les émeutes ne s'arrêtent jamais.

A Marseille, en 1999, il y a eu 1297 agressions, affrontements entre bandes en groupes, dégradations volontaires de biens publics, incendies contre les locaux de police et contre les transports. Il y a eu 160 policiers blessés ou tués, 18 hold-up. D'après les policiers marseillais, il y a une montée du "caïdat", c'est-à-dire que certains quartiers sont maintenant aux mains des caïds qui terrorisent la population. Il y a augmentation du conflit entre les bandes qui s'affrontent entre elles, un peu sur le modèle américain. La police des frontières dit qu'il y a de véritables organisations de malfaiteurs - en particulier, trafic d'êtres humains - et que des containers entiers de drogue arrivent à Marseille. Le prochain sujet que va traiter la police, c'est celui de toutes petites villes, parce qu'il y a une rurbanisation des violences qui sont arrivées jusque dans les zones de petits pavillons. Le sous-préfet à la ville s'occupe maintenant aussi de ces communes là.

En conclusion

On est tout à fait en panne sur les analyses. On a surtout des analyses morales qui ne servent pas à grand chose, du type de celles sur les incivilités. Les sociologues sont en panne, semble-t-il, depuis que le mouvement social n'est plus à gauche, comme il l'a été jusqu'au milieu des années 75, avec les féministes, les antinucléaires, les ouvriers. Maintenant que le mouvement social est à droite, ou à l'extrême droite, on se sait plus quoi dire.

Quels sont les scénarios d'évolution possible ?

1. Un conflit social généralisé n'est pas à exclure. Ces affrontements entre bandes sont quand même très significatifs. A l'intérieur même du grand ensemble, il y a des conflits très violents. Ou entre le grand ensemble et les pavillons, entre les adultes franco-français et les jeunes...

2. Un scénario envisagé par les pouvoirs publics est de faire appel aux communautés, aux chefs religieux, communautaires, pour leur faire gérer la question.

3. La solution adoptée pour l'instant par le gouvernement tente d'éviter la solution américaine du tout répressif et de la tolérance zéro. C'est le développement de la proximité, les CLS. On essaie la négociation le plus possible pour éviter de créer des ghettos comme aux Etats-Unis.

Par exemple, à Washington, il y a la Maison Blanche, tout autour, un périmètre d'environ 5 à 6 km² avec des hôtels, des compagnies d'assurance, des banques ; et tout autour 85 % de la population de Washington, des Noirs. C'est un ghetto qui n'a rien à voir avec le mouvement des Noirs pour les droits, à l'époque de Martin Luther-King. Ce ghetto a été créé de toutes pièces, il y a 10 ans, avec le départ des classes moyennes toutes parties à 20 km de là. Maintenant, il n'y a plus que les Noirs...

C'est ce modèle d'évitement des populations les unes par rapport aux autres que tentent d'éviter les politiques publiques.

Eléments de problématique sur la violence en milieu urbain

DEBAT

L'intervention de Nicole Le Guennec (qui n'a pas pu assister au débat) suscite plusieurs réactions.

Le comportement de la police

■ Mme Nenna (représentant la CNL) considère que la délinquance est un échec de la société, symbolisé à ses yeux par la vue de jeunes menottés au sol par la force publique, sur les quais du métro à Paris, lors de manifestations étudiantes l'année dernière. Sur la drogue qui fait beaucoup de mal dans la jeunesse, dans les écoles, dans les cités, une question de fond se pose : pourquoi n'arrête-t-on pas le trafic de drogue, au plus haut niveau ? On ne fait que ramasser les morceaux en bout de chaîne, sans s'attaquer aux racines. Par ailleurs, sur le plan judiciaire, quand il y a des délits, des jeunes qui ont été arrêtés, dans certains cas, sont relâchés. Quand il n'y a pas de peine prononcée pour un délit, cela pose question.

■ Lionel Moynet (Mairie de Salon-de-Provence) précise que l'alcool est une drogue qui tue plusieurs milliers de personnes, bien plus que ce qu'on désigne habituellement sous le terme de drogue. Il précise aussi qu'en matière de répression, la volonté du ministère de la justice et notamment des parquets est d'apporter systématiquement une réponse judiciaire, qui peut être une mesure alternative à l'incarcération (réparation, médiation, travail d'intérêt général). L'institution judiciaire évolue, mais il faut reconnaître qu'elle manque de moyens.

■ Micheline Maranzana (représentant l'association CLCV, consommation-logement-cadre de vie) intervient sur un secteur HLM de Toulon qui a été sorti du contrat de ville depuis 1995 et pour ainsi dire rayé de la carte par la municipalité FN depuis 5 ans - même la maison de quartier financée dans le cadre du contrat de ville a été reprise à la population pour servir essentiellement à la femme du maire, sous l'appellation de maison de l'enfance.

Elle estime que ce que Mme Le Guennec a dit est très fort, mais que cela concerne la région parisienne qui est bien particulière. Même s'il y a des problèmes sur Toulon, ils ne sont pas de la même envergure.

Souvent, les émeutes interviennent aussi à cause du comportement de la police. Ainsi, témoin d'une émeute entre la communauté gitane et la communauté maghrébine, elle a vu des CRS mettre les jeunes maghrébins dans les fourgons et saluer de la main les gitans qui avaient les fusils à la main. On peut constater là qu'il n'y a pas égalité devant la loi.

Les jeunes savent que les quartiers sont ciblés niveau 1, 2, 3 ou 4. A Toulon, ils savent que le quartier de

Sainte-Musse est chiffré au niveau 4 et ils affirment que cela signifie que lorsque les policiers arrivent, ils dégagent leurs pistolets. Une affirmation vérifiée à l'occasion d'un accident de la circulation où un jeune avait été renversé. Devant ce comportement, les jeunes se sentent agressés et même les parents qui voulaient retenir leurs enfants finissent par les soutenir.

Tout un travail a été fait avec la préfecture du Var pour repartir en contrat de ville. A été réalisé un diagnostic de ce qui s'est passé pour en arriver là. Ce n'est pas un CLS, mais un travail en partenariat, qui a permis aux associations qui avaient l'habitude de travailler ensemble d'avoir maintenant des contacts avec la police et la justice. Il faut avoir la volonté d'aller au devant et il faut dénoncer les situations qui sont faites à la population qui habite les quartiers difficiles.

S'en prendre à son "chez soi"

■ Mme Toulemonde (Maire adjoint de Valbonne-Sophia-Antipolis) observe qu'en deçà des émeutes aussi importantes dont a parlé Mme Le Guennec, il y a des dégradations urbaines qui sont le vandalisme, les poubelles incendiées, les cages d'escalier dégradées, les boîtes aux lettres défoncées. En dehors des équipements publics, pourquoi s'en prendre à son "chez soi", à son cadre de vie ? Des sociologues travaillent-ils sur cette question ? Pour elle, le fait de dégrader son "chez soi" est assimilable à un comportement suicidaire. Par ailleurs, elle récuse le terme "incivilité", car, en réalité, il s'agit de délits.

L'évitement des populations

■ Messaoud Bouras intervient à titre personnel. Né à Roubaix, à l'Almagare, d'origine algérienne, 35 ans, père de deux enfants, n'ayant visité l'Algérie que quatre fois un mois dans sa vie, il déplore que son gamin de trois ans soit conditionné par sa famille qui lui dit qu'il n'est pas français, mais arabe. La coupe du monde de football, présentée comme le reflet du vivre ensemble, la réalisation de la société black-blanc-beur, lui paraît recouvrir un discours moins positif qu'il y paraissait, du style : *"l'équipe de France, si elle n'avait pas des arabes et des blacks, aurait pris une branlée"*. A propos du phénomène d'évitement des populations, il s'inquiète du phénomène massif d'inscriptions d'enfants dans les écoles privées.

La situation est complexe, compliquée à comprendre et il faut se garder des discours stéréotypés qui ne correspondent pas à la réalité.

■ Salvatore Condro remarque que la panne des sociologues évoquée par Nicole Le Guennec ne veut pas dire qu'on ne comprend rien. Ce que l'on peut constater, c'est qu'il n'y a pas une analyse qui emporte

Eléments de problématique sur la violence en milieu urbain

l'adhésion de tout le monde. Mais on réfléchit tous suffisamment à la question pour continuer à échanger sur le thème.

La pression des professionnels de la sécurité

■ Alain Garnier (DGUHC - ministère de l'équipement) évoque un point non soulevé par Nicole Le Guennec, à savoir que la France serait assez unique en Europe dans ce genre de phénomène d'agressions contre les institutions. Des sociologues se sont demandés si c'était lié au fait que la France a, plus fortement que les autres pays d'Europe, spatialisé les problèmes sociaux. Cela reste à vérifier. Peut-être que c'est en fonction de cela que la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) essaie de traiter ces problèmes. Il fait part de deux préoccupations actuelles du ministère.

1. La loi du 21 janvier 1995, la LOPS (loi d'orientation et de programmation sur la sécurité), prévoit dans son article 11 qu'un certain nombre d'opérations d'une certaine taille devront donner lieu à une étude d'impact de sécurité. Pour que cet article s'applique, il est nécessaire qu'un décret intervienne et il y a actuellement une bataille Intérieur - Equipement sur la façon de traiter le problème. Ce projet de décret signifie en effet que des bureaux d'études de sécurité feront des études d'impact sur les gros projets de construction ou de réhabilitation des grands ensembles. On a beaucoup d'interrogations à ce sujet là.

2. Depuis trois, quatre ans, le comité européen de normalisation s'est saisi, à la demande de consultants de sécurité, en particulier de pays du nord de l'Europe, de la question de la sécurité et il travaille sur un processus de normalisation des solutions. L'AFNOR est son correspondant en France. Le ministère de l'équipement y est entré par le biais du groupe-miroir français pour savoir ce qui s'y passe et pour essayer de maîtriser ce qu'on pouvait maîtriser. Ces processus de normes ont la particularité de pouvoir s'appliquer, en contournant le pouvoir politique. C'est très spécial. Cela passe par les professionnels, les assureurs susceptibles de se retourner contre leurs clients (collectivités locales, organismes HLM). Par un système de pression professionnelle, ces normes peuvent donc s'appliquer un jour ou l'autre, au niveau européen. On voit là la nécessité d'une très grande prudence. On se demande même si les questions de sécurité peuvent faire l'objet de normes. On est relativement inquiet de cette tendance et on essaie de freiner au maximum.

En conclusion du débat

■ Salvatore Condro observe que les sociologues travaillent sur les questions de délinquance et de sécurité, mais qu'on n'avance pas beaucoup. Pourquoi ? Parce que par rapport à ce que décrit Nicole Le Guennec autour de faits avérés de violences urbaines, là où il faudrait beaucoup de temps pour expliquer, on a souvent un résumé en deux ou trois images qui font le tour de l'hexagone et d'ailleurs. Il suffit d'une poubelle incendiée, une petite dérive, pas du tout du même ordre de ce que décrit Nicole Le Guennec, pour que les images se télescopent et participent à la construction du sentiment d'insécurité. Si le sociologue peut décortiquer cela, le problème est qu'on n'est pas dans une relation linéaire de causalité. On est sur des logiques d'acteurs. Il faut donc un espace public où les éléments d'analyse puissent être discutés, que ce ne soit pas le spécialiste qui détient la vérité tout d'un coup.

Il est vrai qu'on a dans certains quartiers, dans des banlieues, quasiment des phénomènes d'autodestruction ou de constructions paranoïaques. Mais celles-ci ont toujours existé. Ce qui donc fait problème, c'est pourquoi cet effet d'entraînement, à partir de constructions paranoïaques ? Pourquoi ont-elles une efficacité capable de paralyser toutes les possibilités de réponses du corps social lui-même ?

Pour ce qui est du terme "incivilités", il est né dans les milieux institutionnels pour qualifier ce qui n'est assimilable ni à un crime ni à un délit. Par exemple, insulter, empêcher le passage dans une cage d'escalier, squatter un lieu public, autant de pratiques qui interrogent le corps social. Si le terme s'est ensuite galvaudé, généralisé, la question intéressante à se poser collectivement est : pourquoi ce terme a-t-il pris une telle ampleur ?

La gestion de proximité comme réponse

Une expérience de bailleurs

Damien Falque, Directeur d'agence de l'OPAC du Rhône à Vaulx-en-Velin

Il s'agit de l'expérience d'un groupement de 14 bailleurs présents à Vaulx-en-Velin qui se sont réunis pour dynamiser et harmoniser leur gestion de proximité, en lien avec un CLS qui s'est mis en place sur Vaulx-en-Velin.

Vaulx-en-Velin

C'est une ville de banlieue, très proche de Lyon, de 40 000 habitants. Elle compte 9 000 logements sociaux gérés par 14 bailleurs. Ils ont été construits entre 1970 et 1980. Depuis 15 ans, comme partout, des réhabilitations se sont déroulées, de sorte que quasiment tout le patrimoine est aujourd'hui réhabilité. Un projet urbain a été mis en œuvre depuis 5 ans, contribuant énormément à la restructuration de l'espace urbain.

Constitution de l'association "HLM-Vaulx-en-Velin"

Pendant des années, une ASP (association syndicale des propriétaires) a été le seul lien réunissant les bailleurs pour la gestion des espaces extérieurs appartenant aux HLM (environ 14 ha), sans avoir de stratégie politique. A partir de 1998, il y a eu une prise de conscience très forte de ces 14 bailleurs pour se réunir en association. Celle-ci, sous l'appellation "HLM Vaulx-en-Velin", s'est constituée avec un conseil d'administration, un président, et surtout un plan d'actions et des axes stratégiques très forts, dans le contexte d'une situation plutôt grave - suffisamment connue médiatiquement pour ne pas y revenir - et d'une vacance de logements sociaux très importante (1300 logements vides).

L'association s'est donnée les objectifs suivants :

- mettre en place des stratégies patrimoniales communes et des modes de gestion de proximité harmonisés, partagés,
- renforcer le partenariat avec les acteurs de la politique de la ville (la ville, l'Etat, la communauté urbaine de Lyon) pour une gestion urbaine partagée,
- élever le niveau de qualité de services pour l'ensemble, afin de rendre plus lisible la politique des HLM sur Vaulx-en-Velin,

- mettre en œuvre des actions communes pour améliorer la gestion de proximité, la vie des gens, leur rapport à la ville, la sécurité.

La constitution de l'association permet d'avoir un lieu de concertation et d'échanges réguliers entre les bailleurs. Elle permet aussi une représentation unique de ces bailleurs dans les instances de la politique de la ville, avec un message unique à faire passer.

Le plan d'actions

Il a commencé très concrètement par les personnels de terrain, avec une première action de formation mise en place en 1998. Il comprend deux grands axes.

Premier grand axe

Le personnel de terrain (gardiens d'immeubles), à peu près 60 à 70 personnes, va se retrouver ensemble pendant deux ans, en plusieurs tranches, dans une formation commune qu'ils vont partager selon trois thèmes :

- échange et lecture partagée de leur environnement,
- mise en place d'un partenariat avec les autres intervenants dans la ville (police nationale, police municipale, services techniques de la ville, de la COURLY, éducateurs sociaux...),
- apprentissage d'une capacité plus forte de régulation et de meilleure gestion du stress face aux divers actes de violences urbaines ou de délinquance.

Devant le risque de perte des effets de la formation, il a été décidé de mettre en place un centre de ressources ayant pour but de continuer les rencontres et les échanges. Ont été aussi mis en place un certain nombre de groupes de travail pour essayer de trouver des solutions ensemble, en réponse aux difficultés partagées.

Deuxième grand axe

Il se décline en trois volets :

1. un volet sur la propreté. Il s'agit de mettre en œuvre ensemble une même référence sur ce qu'est la propreté à Vaulx-en-Velin et de définir des modes d'action communs pour la maintenir. Ainsi, un audit est en cours sur l'état de la propreté des différents patrimoines et les difficultés rencontrées pour la

La gestion de proximité comme réponse

maintenir, afin de déboucher sur un projet commun, avec des moyens solidaires.

2. Un volet qualité d'accueil du locataire. Il s'agit de l'élaboration d'un livret d'accueil qui donne des références communes sur la façon dont on utilise son logement, les règles de vie dans un immeuble. Il s'agit aussi de définir un niveau d'accueil des locataires dans leur logement.

3. Un volet sur la sécurité et la tranquillité des locataires. Ce volet est relié au CLS signé par la ville de Vaulx-en-Velin et l'Etat, auquel les bailleurs se sont ultérieurement associés par un avenant qui propose de travailler sur cinq thèmes :

- mise au point d'une grille d'observations (ailleurs appelée fiche d'incidents) remplie par le personnel de terrain, dans un souci de traitement plus global,
- traitement des informations remontantes à travers ces grilles, dans le cadre d'une cellule de veille qui s'est créée avec la police nationale, la police municipale et les organismes HLM,
- préparation de la mise en place d'un dispositif "présence +" pour assurer la continuité de service au-delà de la journée de travail,
- réalisation d'un audit de sécurité passive pour mieux comprendre en quoi l'organisation de l'espace génère de la sécurité ou provoque de l'insécurité. Le diagnostic, établi par le CSTB, fait apparaître énormément d'éléments et de recommandations. Par exemple, en matière de parkings extérieurs, lieux fréquents de rodéos de voitures, un des organismes HLM les avait aménagés, en installant des bordures de trottoir définissant les places. Une très bonne solution qui a arrêté les rodéos et qui a pu être étendue aux parkings des autres organismes.
- définition de procédures collectives avec les partenaires pour savoir qui intervient et comment, par exemple dans le cas des voitures-épaves, pour l'enlèvement d'objets volés (armes, drogues, etc.) ou dans le cas de rassemblements importants de groupes de jeunes.

L'ensemble de ces actions en cours depuis deux ans ont permis de :

- développer des échanges entre les divers organismes à tous les niveaux et du coup de créer une dynamique collective dans laquelle les partenaires sont de plus en plus intégrés,

- élaborer une culture commune HLM dans la ZUP de Vaulx-en-Velin, permettant de faire mieux comprendre aux habitants l'évolution de la ville, pourquoi on démolit ici et on reconstruit là,
- analyser de quoi est faite l'insécurité réelle à Vaulx-en-Velin et quels modes d'action opérationnels peuvent être mis en place d'une manière conjointe.

DEBAT

Quelques questions posées à Damien Falque lui donnent l'occasion de préciser certains points.

La taille des organismes HLM concernés est très variée, allant d'un OPAC qui gère 1500 logements à un organisme qui n'en gère que 100. Les moteurs de l'association sont bien sûr les offices qui ont le plus de patrimoine.

Les associations de locataires sont tenues au courant de manière régulière, mais pas encore suffisamment. Car il a fallu du temps pour que les différents organismes se mettent d'accord ensemble. Maintenant que la situation est consolidée, l'année qui vient devrait permettre d'avancer de manière plus dynamique et de coproduire la sécurité (ou le reste) avec les associations de locataires qui sont l'aiguillon des offices HLM, en les poussant à aller plus loin.

Sur la question de l'enlèvement des voitures-épaves, il faut préciser que depuis longtemps, même si les parkings relèvent de la domanialité privée, la ville les considérait d'usage public, ceux-ci n'étant ni fermés par des barrières ni numérotés. La ville s'occupait d'enlever régulièrement les voitures-épaves.

Le travail de l'association a consisté à se mettre d'accord avec la police nationale et avec la police municipale pour savoir quelle était réellement la procédure d'enlèvement des épaves, puisqu'elle était fluctuante. Il a été demandé à la police municipale d'exposer par écrit comment se génère l'enlèvement des épaves. Sa réponse, reprenant le texte de la loi, était incompréhensible. On a donc réécrit ensemble une procédure qui puisse être lisible par tous.

La LOPS de janvier 1995 prévoit d'ailleurs que les bailleurs peuvent autoriser de manière permanente les policiers à pénétrer dans leur domaine. Il existe aussi un accord-cadre entre la police nationale et l'union des HLM qui peut être décliné localement, sous forme d'un avenant ou d'un protocole spécifique.

La gestion de proximité comme réponse

Un exemple dans les transports en commun

Carole Paumier, Direction administrative des Autobus Aubagnais

Caractéristiques du réseau

Le réseau des Autobus Aubagnais concerne 6 communes : Aubagne, Auriol, Cuges-les-Pins, Gémenos, Roquevaire et La Penne-sur-Huveaune, regroupées dans le syndicat intercommunal des transports du canton d'Aubagne (SITCA) qui existe depuis 1990.

En 1999, 1 675 000 voyageurs ont été transportés pour 1 250 000 km parcourus.

Le réseau dessert 75 400 habitants. Il comporte 17 lignes, 21 autobus, 30 conducteurs, 9 hôtesses agents d'ambiance, 2 contrôleuses.

Le recrutement de jeunes filles comme agents d'ambiance

Ce recrutement a été décidé après une expérimentation qui s'est avérée concluante dans un réseau en Seine-Saint-Denis, à savoir l'embauche de jeunes filles pour changer l'ambiance dans les bus, désamorcer les tensions qui commençaient à monter.

En mai 1998, en collaboration avec le SITCA, le réseau a profité du dispositif gouvernemental des emplois-jeunes pour embaucher 9 hôtesses agents d'ambiance, avec pour mission de sourire aux voyageurs, de les écouter, de les informer (sur les tarifs, les correspondances, etc.) à un moment où se manifestait un besoin fort d'informations (mise en place du pôle d'échanges d'Aubagne). Les jours de marché, elles sont affectées sur les lignes les plus fréquentées, pour aider les ménagères, les mères de famille avec des poussettes. Les jours scolaires, elles sont affectées sur les entrées et les sorties d'école où les jeunes sont le plus turbulents. Elles sont 2 par véhicule pour essayer de canaliser les jeunes.

Comme il est très difficile de passer 8 heures dans un bus, le souci de diversifier leur tâche a conduit à leur confier une fonction de renforcement de l'agent d'accueil au point d'accueil du pôle d'échanges, ouvert de 6 h 45 à 19 h.

Depuis deux ans, elles mènent aussi des opérations de prévention et de sensibilisation chez les scolaires, en leur expliquant ce qu'il faut faire et ne pas faire dans les véhicules (ne pas taguer, ne pas cracher, ne pas

déchirer les fauteuils, rester calme, valider son titre de transport). C'est l'occasion de rencontrer des jeunes avant de les avoir dans les bus. Elles participent également à des manifestations sportives organisées par les communes, avec toujours le souci d'avoir des contacts avec les jeunes, en dehors de l'espace-bus, dans un sens de prévention, de médiation.

Elles ont intégré des petites sessions de formation, à travers les relais sociaux mis en place par la ville d'Aubagne, visant à faciliter l'accès aux droits des populations. Cela leur permet d'avoir des informations juridiques qu'elles peuvent faire passer auprès des voyageurs. Elles ont principalement un rôle d'accueil et non pas de répression, tout en devant vérifier que les voyageurs valident leur titre de transport, y compris les jeunes pour lesquels le voyage coûte 1,20 F.

Le résultat de cette expérience est très satisfaisant. Aucun incident n'a été constaté en leur présence. Les conducteurs et les voyageurs sont satisfaits. Elles servent aussi de relais d'information sur les besoins des voyageurs. Une responsable-hôtesse a été recrutée pour les soutenir dans leurs missions.

DEBAT

De la présentation de cette expérience, il faut retenir, dans un service public, le fait de se poser totalement la question de l'accueil, de la qualité de l'accueil des gens. Il apparaît aussi que si on met en place des moyens, non pas répressifs, mais préventifs, comme à Aubagne, les incivilités, d'où découlent l'insécurité et les délits, disparaissent. Il faudrait répercuter l'exemple d'Aubagne.

Il y a des espaces de frottements dans les espaces publics, comme par exemple dans les stades de football, qui sont en général des espaces masculins ou à dominante masculine. À côté de la question de l'accueil, il y a donc la question de l'espace sexué dans la gestion de l'espace public. Le fait qu'on ait embauché dans les autobus aubagnais des hôtesses et non pas des médiateurs - puisqu'on n'a pas le mot masculin équivalent pour hôtesse - signifie-t-il la reconnaissance que la féminité est une régulation sociale ?

La gestion de proximité comme réponse

Le choix de femmes par les autobus aubagnais est en tous les cas parti du constat qu'avec les hommes s'instaurent souvent des rapports de force. Quand il y a un conflit à l'intérieur du bus avec une personne, les

hôtesses ont la consigne de sourire, de ne pas entrer en conflit avec la personne. Un homme - et un jeune homme en particulier - est obligé d'avoir le dernier mot. C'est une question de fierté masculine.

Le témoignage d'une ville

Pierre Cerdan, Mairie de Martigues

Insécurité et proximité : un lien qui ne va pas de soi

Du point de vue de l'insécurité, à Martigues, en partenariat avec l'Etat, on a à peu près tout signé. On a eu un CAP, un CCPD, un CLS, une maison de justice, un contrat de ville. Dès que l'on peut aider l'Etat à mieux remplir ses fonctions régaliennes, on le fait. Ces dispositifs ont-ils une efficacité ? C'est sûr. Cela apporte des améliorations dans les transports, dans les écoles, sur la voie publique. Mais ils n'engendrent pas forcément la proximité.

Il ne faut pas prendre le problème de l'insécurité de face, car, alors on ne sort pas d'un discours très vague sur des actes peu ou mal qualifiables. On a donc pris le parti d'aller sur autre chose : essayer de produire de la proximité, ce qui induit plusieurs questions. Quelle est la place possible du politique sur les territoires ? Quel projet a le politique pour les populations en question ? Quel est le fonctionnement des organisations et notamment comment fonctionne le système d'organisation municipale ? La gestion de la proximité ne peut pas être une anecdote. Elle doit faire partie de la gestion urbaine.

Le démarrage de la gestion de proximité

A Martigues, la gestion de proximité a démarré il y a 15 ans, sur les cinq quartiers de logements sociaux qui posaient problème, avec la création de "la commission des grands ensembles". La ville ne s'y est pas impliquée pour des questions de sécurité, mais parce qu'elle s'est rendue compte que, dans ces quartiers qui avaient explosé démographiquement en 10 - 15 ans, on ne connaissait plus personne. La connaissance des publics, des populations, c'est

primordial. En résumé, la question est de savoir comment on fait un Martégat d'une personne qui vient d'Alger, d'Oran, d'Alsace ou d'ailleurs.

Au départ, la démarche a été portée par les centres sociaux qui ont été implantés par le maire dans chaque quartier, avec trois missions majeures :

- "faire tap-tap", c'est-à-dire frapper aux portes pour connaître les populations,
- monter des amicales de locataires,
- monter des amicales de parents d'élèves.

Une fois tout cela mis en place, on s'occupe des problèmes de réhabilitation et d'entretien du quartier, au quotidien.

Le déroulement de la démarche

Concrètement, deux fois par an, se tient un conseil de quartier, avec un élu et tous les services concernés (police nationale, police municipale, services de voirie, bailleurs ...). En face, il y a qui veut venir, parfois 50 personnes, parfois 150 personnes. Là, on pose la question de qu'est-ce qui ne va pas sur le quartier. Les thèmes abordés sont variés. Le gros du problème, ce n'est pas forcément l'insécurité mais les poubelles à changer, parce qu'elles ont brûlé, les lampes qu'il faut changer, l'ascenseur qui ne marche pas. Autrement dit, un tas de qualités qui font défaut à l'espace public. Après, on fait un relevé des problèmes, avec des solutions de suite ou la mise en place de groupes de travail. Six mois plus tard, on fait les comptes de ce qui a été fait ou pas été fait. En général, on a intérêt à faire.

Au bout de quelques années, la ville a créé le service "développement des quartiers", rattaché aux services techniques, car on s'est rendu compte que le gros des problèmes était un problème de rattrapage

La gestion de proximité comme réponse

technique, de qualité d'espaces publics. Avant de parler de vivre ensemble, de convivialité, de citoyenneté, il faut commencer à boucher les trous dans les chaussées, mettre des petites fleurs comme au centre ville, enlever les voitures-épaves comme au centre ville. Il résulte un peu de cette organisation une déperdition de la qualité sociale, mais elle est rattrapée par l'activité renforcée des centres sociaux.

Il y avait 5 conseils de quartier au début, il y en a 23 aujourd'hui, toute la ville est couverte. Le service développement des quartiers, c'était à l'origine un service de 5 correspondants de quartier. Aujourd'hui, il compte 20 personnes. Il y a une cellule "Allo Martigues" pour répondre rapidement aux habitants et des permanences des élus sur les quartiers.

Dans le cadre du contrat de ville, sont lancés actuellement des projets de quartier, en association avec les habitants. Une vaste enquête de consultation des habitants dans chacun des quartiers prioritaires a été réalisée, avec l'idée de coproduction commune du questionnaire, de l'interrogation sur le quartier. Un projet de questionnaire a donc été envoyé aux habitants, aux associations, disposant d'un mois de réflexion pour le compléter ou le modifier, avant d'aboutir au questionnaire qui a été finalement passé dans les familles. Sur les cinq quartiers, entre 35 et 50 % de la population a été consultée, avec une heure à deux heures d'entretien par ménage.

A partir de cette enquête relativement lourde, mais qui a permis d'apporter des connaissances fines, on sort des priorités d'intervention. La proximité, c'est cela. Il importe de faire émerger la parole citoyenne, quelque chose qui n'est pas donné, mais qui se construit.

DEBAT

Le constat est fait qu'il y a un vrai problème autour de la voiture. A Martigues, d'après l'enquête par questionnaire, 70 % de ce que les interviewés appellent l'insécurité concernent la voiture. Dans les Bouches-du-Rhône, les 2/3 de la criminalité et de la délinquance (vols, dégradations) portent sur la voiture. Sur Avignon, les véhicules alimentent plus de 50 % des délits, mais il y a une nette régression, alors que les vols (autres que de véhicules) et les infractions à la législation sur les stupéfiants augmentent.

Pierre Cerdan précise qu'il y a un partenariat étroit entre police nationale et police municipale à

Martigues, y compris en période estivale marquée par un afflux massif de population. Le problème qui se pose est celui de leur intervention dans les quartiers de logements sociaux où la police municipale et la police nationale ne vont pas, essentiellement pour des raisons de domanialité.

Approche psychosociologique des agents des services publics

Charles Rojzman, Transformation Thérapie Sociale

Approche psychosociologique des agents des services publics

Les conclusions d'une expérience

Cette expérience est le fruit d'un travail d'équipe mené sur deux axes :

- depuis 12 ans, sur la formation des agents des services publics sur la question des conflits et des violences, qui concerne les publics des OPHLM, de la police nationale, de la police municipale, des enseignants, des animateurs socio-culturels, des élus ;
- depuis 1991, avec la mission Paul Picard, mise en place de groupes de projets réunissant habitants, personnels et responsables des services publics, élus, pour essayer de faire de l'intelligence collective autour de problèmes qu'on n'arrive pas habituellement à résoudre. Groupes mis en place à Toulouse, Roubaix, Mulhouse, Nantes, en région parisienne, surtout en Seine-Saint-Denis.

L'expérience se nourrit aussi à travers une mission de formation confiée par le ministère de la ville dans certaines villes (Melun, Sartrouville, Sarcelles, en PACA) et à travers un gros chantier en cours avec la police nationale ; comment former les gens de la police nationale à tous les niveaux sur la police de proximité.

D'une façon générale, les dispositifs, les outils, c'est très bien, mais on oublie que dans les quartiers, dans les institutions vivent, travaillent des êtres humains, c'est-à-dire des êtres pas simplement rationnels, agités par des passions, des émotions, avec une part de folie qui est constitutive de l'être humain. Ces individus font vivre la politique de la ville, mais on n'en parle jamais dans la politique de la ville. On fait comme si la peur, la haine, les émotions n'existaient pas, alors qu'elles nous dirigent.

A côté des individus, il y a aussi les fonctionnements économiques et sociaux qui ont une influence sur les individus. Il y a un fonctionnement des institutions qui sécurise, valorise, unit les individus (habitants et agents) ou des fonctionnements qui insécurisent, dévalorisent, isolent.

Il y a des institutions qui fonctionnent de façon pathogène et on ne peut pas prétendre former les individus si en même temps on ne s'attaque pas au fonctionnement des institutions. Par exemple, l'école, la police, le travail social sont devenus des institutions inadaptées, qui rendent malheureux les agents qui y travaillent et qui, à leur tour, font vivre leur mal être aux habitants avec lesquels ils sont en relation. C'est

l'origine d'un cercle vicieux entre la violence des institutions, celle des agents dans les institutions, celle des habitants. Beaucoup de découragement se manifeste. Beaucoup de sentiment d'impuissance, de tendances presque suicidaires, de violence parfois active, parfois passive, retournée contre soi (toxicomanie, alcoolisme, absentéisme), qui s'exprime parfois par le refus d'y aller. On a dit : *"la police n'y va pas"*. C'est intéressant de se demander pourquoi les policiers n'y vont pas.

Il y a deux explications sur les violences urbaines, communément partagées qui, tout en étant vraies en partie, sont dangereuses, parce qu'elles laissent les agents des services publics complètement impuissants. Il y a l'explication par le chômage, la misère, la précarité dans les quartiers. C'est une explication vraie mais qui crée un sentiment d'impuissance des acteurs de terrain qui ne peuvent rien faire contre cela. Il y a l'explication par les problèmes psychologiques. S'il y a des problèmes de violences, c'est parce qu'il y a des familles monoparentales, du désintérêt parental pour l'éducation des enfants, du laxisme. *"Qu'est-ce que j'y peux ?"*, dit l'enseignante si dans sa classe il y a des élèves qui ont énormément de problèmes dans leur famille. Ces deux explications sont dangereuses parce qu'elles rendent impuissants. Et l'impuissance qui est quelque chose d'insupportable se transforme en violence. Lorsque les agents des services publics se sentent impuissants, eux-mêmes réagissent par la violence. Ils finissent par rejeter le public qui est quelquefois agressif ou violent avec eux. Violences exercées contre le public ou retournées sur soi, de toute façon il y aura de la violence.

On vit aujourd'hui dans une société dans laquelle les institutions pathogènes nous transmettent des maladies sociales.

Les maladies sociales

Ce sont des maladies qui touchent particulièrement les jeunes des quartiers mais qui touchent tout le monde, y compris les agents des services publics qui ressemblent beaucoup, en fait, aux habitants des quartiers.

La dépression qui est quelque chose de très banal aujourd'hui, c'est le sentiment qu'on n'a plus de valeur, que ce qu'on fait n'a pas d'intérêt, qu'il n'y a pas de projet. Cela touche évidemment les habitants des quartiers qui sont en échec, avec l'impression

Approche psychosociologique des agents des services publics

qu'il n'y a pas d'avenir pour eux. Mais aussi les agents publics qui ont l'impression de ne pas avoir de possibilité d'action, ni dans leur propre vie ni dans leur propre métier.

L'égoïsme social, le chacun pour soi est lié à l'absence de pouvoir, les gens ayant l'impression d'être dépossédés de leur pouvoir, que les choses ne dépendent pas d'eux. A ce moment là, c'est très classique, on essaie d'avoir du pouvoir sur les autres, autant chez les habitants que dans les services publics.

La "victimisation", liée aussi à l'absence de pouvoir, est le sentiment que ce sont les autres qui sont responsables de l'état dans lequel ils se trouvent. Elle se répand beaucoup chez les habitants comme chez les agents des services publics. On dit : "*ce n'est pas moi, ce sont les autres*". Dans le partenariat, ça arrive souvent. La responsabilité des problèmes est rejetée sur les autres. Cela peut devenir une véritable paranoïa. Lorsqu'on se sent isolé, sans valorisation individuelle, on va créer des identités de clans et on va se retrouver entre gens du même quartier ou du même service. A ce moment là, il y a le danger que se créent des récits paranoïaques de clans qui vont considérer les autres clans comme des ennemis. C'est un danger qui touche les habitants, mais aussi les agents des services publics qui se sentent les victimes des habitants, des jeunes en particulier. La violence des jeunes dans les quartiers n'est cependant qu'un symptôme, la forme la plus visible d'une violence qui existe aussi dans les institutions.

Comment agir ?

Il faut s'attaquer à la transformation des institutions, ce qui veut dire qu'il faut aujourd'hui se former à travailler ensemble dans le conflit. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui l'autorité ne peut plus fonctionner comme autrefois.

Les services publics, l'Etat, la police ne sont plus considérés comme légitimes. Ils ne détiennent pas l'ensemble des informations dans un monde devenu très complexe, baignant dans un flot d'informations qui fait que l'on ne considère plus que c'est l'autorité qui sait et qui a la réponse. L'autorité ne donne plus aujourd'hui la sécurité. Autrefois, les parents, les chefs, les maîtres d'école demandaient une soumission mais, en échange, ils donnaient une certaine sécurité. Les institutions fonctionnent encore de manière pyramidale. Les chefs sont supposés savoir et, en bas, on exécute. Mais en réalité ce système ne

fonctionne plus. On ne sait pas faire comme il faudrait, de manière plus coopérative. Personne n'arrive à dire : je ne sais pas faire, je n'y arrive pas. Le fonctionnement du haut vers le bas est un fonctionnement stérile.

Une énorme colère rentrée contre les chefs, presque une haine, existe dans les services publics, à la poste, à EDF, à la SNCF, parce que les fonctionnements ne sont plus adaptés. Les gens de terrain ont besoin de prendre la parole, que leurs idées et leurs propositions soient prises en compte. On ne peut pas demander aux agents des services publics d'écouter les habitants des quartiers si eux-mêmes ne sont pas écoutés et entendus. Il faut donc apprendre à travailler ensemble, être capable de reconnaître ses limites, ses faiblesses. La formation doit concerner les agents de terrain comme les responsables. Tout le monde doit se former à travailler autrement.

Autre chose, il faut absolument aujourd'hui créer des liens. Les climats paranoïaques existent parce que on ne communique plus que dans des milieux fermés. Dans les quartiers, les jeunes en rupture ne se parlent qu'entre eux et s'alimentent du même discours négatif. C'est la même chose dans les commissariats de police. Il faut donc le plus possible que les gens se rencontrent. Dans un même groupe d'habitants, on a mis ensemble des électeurs du FN et des jeunes issus de l'immigration, ce qui leur a permis de se rendre compte qu'ils avaient des préjugés et des peurs réciproques.

Se rencontrer, c'est bien mais ce n'est qu'une étape par rapport à la question des formations volontaires ou obligatoires. La société industrielle nous a obligé à apprendre à lire et à écrire, parce qu'elle avait besoin, pour fonctionner, que tout le monde sache lire et écrire. Aujourd'hui, nous avons besoin d'apprendre à vivre ensemble et il faut que tout le monde s'y mette.

Il faut absolument redonner du pouvoir de proposition aux gens qui sont tout en bas, aussi bien dans les services publics que parmi les habitants. Il faut redonner la parole aux assistantes sociales, aux facteurs, aux policiers, aux gardiens d'immeubles, pour améliorer le fonctionnement des institutions. Sinon, on aura de plus en plus de gens découragés et de violence qui engendrera encore plus de violence.

Espace public et sécurité

Chantal Deckmyn, Architecte - urbaniste

Espace public et sécurité

Le terme de sécurité

D'après l'étymologie du mot sécurité, celui-ci veut dire à peu près "sans souci", comme sine cure. La sécurité est une résultante, un effet, elle ne peut pas être un objectif, l'objet ou la visée d'une action, d'un programme ou d'une politique. C'est un peu l'inverse de tout ce qu'on a entendu.

On peut faire des analyses et des diagnostics sur les questions d'insécurité, on peut saisir l'insécurité, on ne peut pas saisir directement la sécurité ni l'installer. On peut perdre la sécurité, elle peut se transformer, il est hors de notre pouvoir de la créer. Grosso modo, on sait combattre, on sait déclarer la guerre, on sait même la faire... Mais il n'y a pas de méthode pour faire la paix, pour la fabriquer. C'est un sujet de débat actuellement au Kosovo entre police et armée professionnelle : qui des deux est qualifié pour faire advenir la paix ?

L'état de paix civile, c'est en principe ce qui caractérise la ville, ce qu'elle aménage au mieux, ce qui résulte, bon an mal an, de ses multiples qualités.

Le terme d'espace public

C'est un terme qui ne va pas de soi, loin s'en faut. Quand on parle de la ville, on parle de l'espace public, on parle de ce lieu, et même de ce théâtre, de la vie sociale. Espace abstrait des échanges, mais aussi matérialité spatiale qui est bien le support de ce qui a lieu.

Les écrivains et les sociologues nous ont longuement entretenus de cet espace à la fois contenant et ouvert de la ville, cet espace de l'échange, du paraître, de la rencontre, de la curiosité, de la découverte, de l'identité, de l'anonymat, de la liberté, de l'égalité et pourquoi pas, de la fraternité, cet espace aux vertus républicaines, qui délivre un message éducatif. Mais qu'advient-il de la civilité, de la civilisation, de la politesse et de la désuète urbanité (mots issus de polis, civitas et urbs, la ville en grec et en latin) si la ville n'est plus vraiment la ville ?

La forme de la ville est un héritage plus qu'ancien, archaïque. Depuis - 6000, pendant environ 8000 ans, cela a été l'un des universaux de l'être humain. Cette forme, à la fois continue et toujours renouvelée, entièrement matérielle et entièrement symbolique, c'est la forme qu'ont toujours produite et investie les humains lorsqu'ils se mettent ensemble pour vivre en société, jusqu'à ce que cette forme soit rattrapée par la table rase, jusqu'à ce qui avait été "la ville continue" change

radicalement d'échelle, de "granulométrie", se fractionne en isolats comme du lait caillé, et abandonne ses qualités de tissage, de lien entre des espaces hiérarchisés, au profit de la répartition d'objets différenciés et isolés, posés dans un espace isomorphe. La ville est un espace entièrement orienté, comme un champ magnétique ou un échiquier. C'est un champ de sens qui a, avec tous les aspects de la vie sociale, un rapport déterminant : non de cause à effet, mais de condition.

Projection d'images

Il s'agit de regarder ce que nous enseignent l'espace public de la ville continue et les espaces extérieurs (ou verts) de la ville discontinue, en particulier sur les aspects de la sécurité.

Une rue médiévale en Espagne (1)

Dans la négociation entre intérêt public et intérêts privés, c'est l'intérêt public qui l'emporte. L'espace public, c'est aussi ce qui fait le lien entre les espaces privés, c'est du vide, de l'air, un entre-deux qui existe en tant que tel parce qu'il a une forme propre.

Une rue du XVIII^e siècle à Saintes (2)

On y trouve du vis-à-vis, de la mitoyenneté. Il y a une surveillance mutuelle diffuse, qui n'est pas nommée en tant que telle.

Une place-carrefour à Aix (3)

Il y a de la diversité, habitations, commerces, un certain désordre et surtout des dialogues obligés : on ne peut pas ouvrir son volet sans en parler au voisin.

Une rue hausmanienne à Paris(4)

On a encore du vis-à-vis, de la mitoyenneté, une place pour chacun, une chaussée, des trottoirs ; les voitures ont leur place parmi les autres objets de la ville.

Un immeuble 1930 dans un tissu du XVIII^e siècle - cours Belsunce (5)

Cette image nous dit la présence du temps, de l'histoire, qui rappelle que la ville est quelque chose de solide, de plus grand que nous et qui nous porte, qui nous a précédé et qui nous survivra probablement.

Vue aérienne de Toulouse, place du Capitole (6)

Ici, on voit un accroc dans le tissu urbain, un ensemble complètement autiste, qui s'introduit en discontinuité, sans établir de rapport avec le reste, façon ovni, là c'est un équipement universitaire, mais ça pourrait être autre chose.

Espace public et sécurité

Une cité ouvrière, "dans le pays noir" (7)

C'est une autre hétérotopie, comme dirait Michel Foucault. Une création en une seule fois et de toutes pièces, ex nihilo, avec un objectif uniquement fonctionnel, avec un souci d'ordre et de normalisation.

Porte et seuil sur rue à Saint-Rémy (8)

Les rez-de-chaussée, ce sont entre autre des ouvertures, des portes, mais aussi des "adresses" (bonnes ou mauvaises), chacun y affiche son identité sociale. Au léger biais du seuil, on voit aussi que les parcelles privées négocient et absorbent la pente naturelle de la rue : la nature et la culture se parlent, trouvent des terrains d'entente.

Porte de fenêtres dans une rue de Marseille (9)

Même négociation de la pente.

Porte vitrée à Saint-Rémy (10)

On peut même se protéger en montrant une fragilité.

Porte sur patio à Séville (11)

Ce que dit au passant ce patio ouvert au regard et protégé par deux grilles successives, c'est : je ne te permets pas d'entrer, je garde mes affaires pour moi, mais je ne dis pas que cela aille de soi, je ne te claque pas la porte au nez et je ne t'enferme pas dehors, je te donne un droit de regard. C'est le message de l'hospitalité, le contraire de l'hostilité. Deux mots qui ont la même racine, *hostem*, l'autre, l'étranger.

Une fenêtre à Séville (12)

Ce qui est l'espace de l'intimité, on le cache bien, on le clôt hermétiquement. Mais la fermeture n'est pas seulement technique, elle est belle, elle donne encore quelque chose à voir.

La semaine sainte à Séville (13)

Séville a poussé très loin cette manière de ne jamais soustraire, cacher sans donner à voir, à admirer.

Grille jaune (14)

Cet art de donner à voir, ça fait partie d'une prévention aimable, d'une sécurité non agressive.

Vitrine de la charcuterie "La cigogne d'Alsace" à Marseille (15)

Les portes, les affleurements de l'espace privé sur le public qui sont ceux du petit commerce donnent beaucoup à voir. Ils proposent plusieurs formes

d'échanges (au-delà de l'achat et de la vente), ils provoquent l'intérêt, la curiosité, l'admiration, ici l'appétit, avec une évocation, presque une leçon de choses sur les provinces lointaines. Ils sont pour beaucoup dans la parure de l'espace public, son chatolement. Ils ont aussi une fonction de surveillance, de contrôle et de régulation de l'espace public : le commerçant a toujours un œil sur son morceau de trottoir ; il exerce une sorte de fonction de police, non identifiée comme telle, incomparablement plus efficace, intégrée et moins fragile que celle du policier.

Grande surface Casino (16)

Il n'y a pas que des vrais commerces, il y en a aussi des faux dans la ville dite émergente. Ceux-là n'investissent rien dans la régulation de l'espace public. Ils claquent la porte de leur guichet au nez du consommateur dès qu'ils ont ramassé la mise.

Plan IGN centre Marseille / 3 cités (17)

Il s'agit du passage de la ville continue à l'urbanisation discontinue.

Dans la ville continue, forme et contreforme du bâti se tiennent solidement et c'est la contreforme (les rues, les places) qui a une forme visible et connue. On nomme ce vide : rue de Noailles, cours Lieutaud, etc. A partir de la reconstruction, ce sont les objets qui deviennent principaux. L'espace interstitiel ne présente plus de sens ni de forme.

Les 3 cités (IGN, Frézet) (18)

Ce qui a même engendré un problème de code cartographique, les plans-guides ne savent plus rendre compte de ces espaces. La visite, l'usage, l'orientation deviennent difficiles.

Deux plans à la même échelle - centre de Marseille, cité de Frais-Vallon (19)

Pour le centre-ville, les espaces non construits sont formés. Il y a une hiérarchie entre la Canebière et les autres rues. Il y a forcément de la diversité sociale. On a des petites parcelles en vis-à-vis et mitoyennes, solidaires. Pour la cité, c'est la parcelle de 25 ha d'un coup, avec un seul propriétaire. De là, tout est traité de façon massive et quantitative, ça donne de gros blocs peu manœuvrants. Ce ne sont ni des espaces privés, ni des espaces publics. Ce sont des espaces très difficilement appropriables. Ce qui signifie aussi qu'on a affaire à un espace de gestion, où le règlement intérieur l'emporte sur la loi de la république. C'est une trouée dans le tissu urbain. Il n'y a pas de hiérarchie des espaces extérieurs. Les figures construites constituent des objets surexposés,

Espace public et sécurité

visibles de partout. Et puis il y a l'orientation des immeubles. Tel un champ de tournesols, ils sont tous orientés au sud.

L'idéologie sous-jacente, c'est celle de la table rase et du primat de la nature, qui nie la culture, l'histoire, donc la loi des hommes, et la loi de la nature ce n'est pas autre chose que la loi du plus fort, celle de la force contre le droit. C'est en cela, entre autres, que le message sous-jacent de cet urbanisme est un message anti-éducatif.

Mise en couleur du réseau viaire (20)

Côté centre ville, il y a mille chemins pour joindre deux points, parce que tous les chemins mènent à Rome. Côté cité, on a une seule entrée et une seule sortie. Il ne peut pas y avoir de passants. On vient exprès, ce qui signifie qu'il n'y a pas de quadrillage (d'ilotage) possible. Il n'y a pas de limites qui puissent être données aux incidents, sauf à englober une fois de plus Frais-Vallon dans la désignation et donc la discrimination.

Façade avant du bâtiment O (21)

Façade arrière du bâtiment O (22)

La façade arrière tourne définitivement le dos à la façade avant de l'immeuble voisin et ainsi de suite.

Poubelles devant le bâtiment K (23)

Autre réponse technique et confusion symbolique, les poubelles devant l'entrée de l'immeuble : on entre et on sort par la poubelle.

Rez-de-chaussée, coursive enterrée du bâtiment G (24)

Ce rez-de-chaussée est enterré. On ne peut pas vraiment dire que ce soit un lieu de représentation. Ses arcades, en l'absence de tout commerce et de toute habitation du rez-de-chaussée, proposent un non sens.

Grilles rez-de-chaussée et 1^{er} étage (25)

Exemple d'une gestion fonctionnelle qui entraîne une surenchère, le barreaudage systématique qui dans les cités constitue une véritable monoculture : celle de l'esthétique sécuritaire. Le barreaudage enferme plus qu'il ne protège.

Le "point de rencontre" barreaudé et blindé (26)

On est loin d'une prévention non agressive ou tout simplement aimable.

Dessin de Le Corbusier (27)

La sécurité militaire exige défense, protection, isolement. La paix demande tout le contraire : du lien, de l'échange, l'habitude de se frotter les uns aux autres. Elle demande de l'espace public pour des rencontres et des échanges.

Images de Vitrolles ((28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37)

A l'urbanisme des cités a succédé celui des villes nouvelles. Vitrolles, ville nouvelle à partir de 1968, 38 000 habitants. C'est la génération de l'urbanisme de réseau. Il n'y a plus de négociation entre routes et parcelles, l'autoroute organise et oriente entièrement l'espace de la ville. Le ville devient une forme d'aire d'autoroute un peu particulière. On est de plus en plus dans la désagrégation des espaces en zones. C'est le lait caillé, avec d'un côté les commerces, de l'autre les habitations puis les voitures, etc. L'espace devient totalement illisible. La séparation des zones va avec la séparation des flux. On appareille l'espace par des systèmes de défense, on est dans l'ordinaire de la surenchère.

Le monument aux morts d'Orient est situé sur ce que l'anthropologue Marc Auge a appelé un non lieu. Il est dilué dans l'espace technique de la voiture. Le monument au 8 mai 1945 ne parvient ni à exprimer quelque chose (pourquoi une boule ?) ni à faire concurrence aux espaces techniques et commerciaux qui l'entourent. Il fait partie de l'appareillage de l'espace au même titre qu'un mobilier urbain. Le monument aux victimes de la barbarie nazie fait le pendant avec un bac à fleurs et un local à poubelles et les plots de pierre taillée qui entourent le monument se poursuivent tout naturellement dans les plots de béton qui servent à délimiter le parking.

Une pancarte annonçant les caméras de surveillance, c'est l'appareillage de l'espace qui se perfectionne.

Images du centre ville de Marseille (38, 39, 40)

A l'urbanisme des villes nouvelles a succédé la révision de la ville continue et du centre ville.

Centre Bourse, côté Mercure. Les zones commerciales, sous forme de centres commerciaux ou déguisées en rues piétonnes, se sont installées au centre ville, y engendrant de l'insécurité par la sécurisation intérieure de leurs propres dispositifs. Faire monter la sécurité à l'intérieur augmente l'insécurité à l'extérieur.

HLM, rue d'Aix. On est dans une urbanisation de périphérie. Cela ressemble à un îlot, mais c'est une

Espace public et sécurité

barre. Les entrées sont devenues des cages d'escalier.
Les rez-de-chaussée sont techniques et muets.

HLM, rue d'Aix. On ne sait plus où est le devant, où
est le derrière. Les poubelles sont bien là et les fausses
arcades proposent leur non sens déjà connu.

Par les interventions et débats qui ont animés cette journée, les organisateurs ont voulu contribuer modestement au vaste débat sur les "violences urbaines" en essayant de faire le lien entre l'analyse, l'exposé de la politique des Conseils Locaux de Sécurité et les expériences de terrain qui mettent en avant la gestion urbaine.

Nous concluons ce compte-rendu par l'extrait d'un article, écrit en janvier 1998, de Michel Bonetti, sociologue au CSTB, qui figurait dans l'invitation.

"Les manifestations de violence, qui secouent les banlieues et défraient régulièrement la chronique, sont généralement imputées à la crise économique : le chômage, la pauvreté, l'entassement de familles nombreuses aux faibles ressources, la présence massive d'immigrés sans qualification sont ainsi rendus directement responsables du vandalisme et de la délinquance. Il est évident que les difficultés socio-économiques des habitants créent des situations propices au développement de ces phénomènes, néanmoins il est erroné de croire que la crise économique produit mécaniquement la violence urbaine. Il est bien entendu préférable d'être riche et en bonne santé que pauvre et malade, mais nous voudrions montrer [] que la violence est largement construite par les organisations et les instances politiques qui gèrent ces espaces urbains et les populations qui y vivent. Ces organisations et ces instances coproduisent la violence à travers leurs modes d'intervention et le statut qu'elles confèrent aux habitants. Elles médiatisent en quelque sorte les relations sociales, et contribuent souvent à exacerber les tensions sociales potentielles, car elles influencent profondément les conduites des individus à travers les modes de régulation qu'elles opèrent".